



Particulier Don -Don association

Par **Faiersk**, le **27/08/2018** à **16:05**

Bonjour.

Je fais don a une association en tant que particulier.

J'ai cree mon association. Qui est une association soeur de celle a qui je fais des dons en tant particulier.

Ma question :

Puis-je continuer a faire directement des dons en tant que particulier a l'association mere.

Puis-je faire un don en tant que particulier a ma propre association.

Les dons collectes etant reversees a l'association mere pour des actions sur le terrain (education, construction ecole..)

Il s'agit d'asso.a but non lucratif - but humanitaire -

Merci pour votre reponse.

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **17:27**

Bjr

Si vos 2 asso sont agrées, mais cela pourrait générer un contrôle.